RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt

Arrêté

portant nomination au conseil d'orientation et de formation de la spécialité dermatologie vétérinaire

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 812-55 ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2014 relatif aux formations conduisant aux diplômes nationaux de spécialisation vétérinaire ;

Vu l'avis du conseil national de la spécialisation vétérinaire en date du 22 février 2017 ;

Sur proposition du Conseil d'orientation et de formation de la spécialité concernée,

Arrête :

Article 1er

Sont nommés membres du conseil d'orientation et de formation de la spécialité dermatologie vétérinaire :

1° en qualité d'enseignants-chercheurs :

M. Abadie (Jérôme) ;

M. Bourdeau (Patrick) ;

Mme Cadiergues (Marie-Christine) ;

M. Favrot (Claude) ;

Mme Marignac (Geneviève) ;

M. Pin (Didier).

2° en qualité de personnalités qualifiées :

M. Beco (Luc) ;

M. Bensignor (Emmanuel) ;

Mme Darmon Hadjaje (Céline) ;

Mme Degorce (Frédérique) ;

Mme Dreno (Brigitte) ;

Mme Laffort (Catherine).

Article 2

Conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 31 juillet 2014 susvisé, les intéressés sont nommés pour un mandat de quatre ans.

Article 3

Le Directeur général de l'enseignement et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* du Ministère l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le - 4 AVR. 2017

Le ministre l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de l'enseignement et de la recherche,

le sous-directeur
de l'enseignement supérieur

Philippe VINÇON

Jérôme COPPALLE